

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00030

Numéro SIREN : 808 933 832

Nom ou dénomination : CAP TEN

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2021 sous le numéro de dépôt 2960



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

SG/2015 B 00030

SA SOGETEC

PORT FREJUS

36 PLACE DEI DOUFIN LE PALADIEN BÂT B
83600 FRÉJUS

Nos références : SG/2015 B 00030

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination sociale : CAP TEN

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

le Plan Oriental
ROUTE DÉPARTEMENTALE 562
83440 MONTAUROUX

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 808933832 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 16/06/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 14/06/2021, enregistré sous le numéro 2021/2960, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 16/06/2021

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



Désignation de l'entreprise SAS CAP TENAdresse de l'entreprise RD 56283440 MONTAURouxNéant ☐ *Numéro SIRET * 8 0 8 9 3 3 8 3 2 0 0 0 1 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 0Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 1 9Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	84 410	012		84 410	84 410
		Autres *	014		016			
	Immobilitisations corporelles *		028	260 234	030	135 255	124 979	154 833
	Immobilitisations financières * (1)		040	4 730	042		4 730	4 728
	Total I (5)		044	349 374	048	135 255	214 119	243 971
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
			060	9 434	062		9 434	4 832
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			2 670
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070			9 600
		Autres * (3)	072	2 334	074		2 334	25 636
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	93 608	086		93 608	56 630
	Charges constatées d'avance *		092	56	094		56	918
	Total II		096	105 431	098		105 431	100 287
	Total général (I+II)		110	454 806	112	135 255	319 551	344 258

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	7 500		7 500
			124			
	Ecart de réévaluation		126	750		750
	Réserve légale		130			
	Réserves réglementées *		132	44 000		41 300
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
	Report à nouveau		134	80		188
	Résultat de l'exercice		136	24 662		2 592
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	76 992		52 330
	Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	46 555		70 348
			164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166	122 478		165 674
	Fournisseurs et comptes rattachés *		172	73 525		55 905
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172			
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	242 558		291 927
	Total général (I + II + III)		180	319 551		344 258
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		31 100
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies

A bas du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise SAS CAP TEN

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2020

Exercice N-1 clos le 31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
Ventes de marchandises *	209	210	470 888	347 734					
Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires }	215	214							
services *	217	218		11 083					
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222							
Production immobilisée *		224							
Subventions d'exploitation reçues		226		1 031					
Autres produits		230	3 187	4 320					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	474 076	364 169					
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	229 191	151 751					
Variation de stock (marchandises) *		236	(4 602)	604					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		1					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240							
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	83 220	77 629					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 074	2 928	3 527					
Rémunérations du personnel *		250	75 282	71 254					
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	27 781	25 311					
Dotations aux amortissements *		254	29 854	28 865					
Dotations aux provisions		256							
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * }	259		58	5					
{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	260								
Total des charges d'exploitation (II)		264	443 713	358 946					
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	30 363	5 223					
Produits financiers (III)		280							
Produits exceptionnels (IV)		290							
Charges financières (V)		294	1 349	2 173					
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) }	347								
{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	348								
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	4 352	4 58					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	24 662	2 592					
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	24 662	314				
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316							
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318							
Provisions non déductibles *		322							
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	4 352						
Divers* : dont intérêts excédentaires des opcs-cts d'associés	247								
écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248								
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249							
(Part de loyers dispensés de réintégration)									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997							
Entreprise nouvelle (44. sections)	986								
Zone franche urbaine (44. sections et octies A)	987								
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981								
Jeune entreprise innovante (44. sections A)	989								
ZFA NG (44. quinquies)	345								
Investissements outre-mer	344								
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G									
Zone de développement prioritaire (44. septies)	993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	352	29 014	354					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356							
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	370	29 014	372					

SAS CAP-TEN

RD 562
LE PLAN ORIENTAL
83440 MONTAUROUX

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

*Contrat de
a*

Contrat de

Contrat de

SOGETEC

RD 562

LE PLAN ORIENTAL

83440 MONTAUROUX

0494507030

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales X
Permanence ou changement de méthodes X
Informations générales complémentaires X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations X
Etat des amortissements X
Etat des provisions X
Etat des échéances des créances et des dettes X
Composition du capital social X
Produits à recevoir X
Charges à payer X
Charges et produits constatés d'avance X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels X
Transferts de charges X
Produits et charges sur exercices antérieurs X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 319 550.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 470 888.10 Euros et dégageant un bénéfice de 24 662.09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	84 410		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	89 982		
Installations générales agencements aménagements divers	67 938		
Matériel de transport	100 950		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 364		
TOTAL	260 234		
Prêts, autres immobilisations financières	4 728		2
TOTAL	4 728		2
TOTAL GENERAL	349 372		2

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			84 410	84 410
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			89 982	89 982
Installations générales agencements aménagements divers			67 938	67 938
Matériel de transport			100 950	100 950
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 364	1 364
TOTAL			260 234	260 234
Prêts, autres immobilisations financières			4 730	4 730
TOTAL			4 730	4 730
TOTAL GENERAL			349 374	349 374

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	42 324	9 097		51 421
Installations générales agencements aménagements divers	32 570	7 490		40 060
Matériel de transport	29 190	13 219		42 410
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 317	47		1 364
TOTAL	105 401	29 854		135 255
TOTAL GENERAL	105 401	29 854		135 255

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	9 097				
Instal. générales agenc. aménag. divers	7 490				
Matériel de transport	13 219				
Matériel de bureau informatique mobilier	47				
TOTAL	29 854				
TOTAL GENERAL	29 854				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 730	4 730	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 334	2 334	
Charges constatées d'avance	56	56	
TOTAL	7 120	7 120	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	32	32		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	46 523	15 423	31 100	
Fournisseurs et comptes rattachés	122 478	122 478		
Personnel et comptes rattachés	15 062	15 062		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 662	11 662		
Impôts sur les bénéfices	4 124	4 124		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 543	2 543		
Autres impôts taxes et assimilés	1 041	1 041		
Groupe et associés	39 092	39 092		
Autres dettes	2	2		
TOTAL	242 558	211 458	31 100	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 368			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	1.0000	7 500			7 500

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	835
Dettes fiscales et sociales	14 642
Autres dettes	2
Total	15 511

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	56
Total	56

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT	3 182
Total	3 182

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Le 19/04/2021
GARNHAM ANTHONY Président

CAP TEN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE

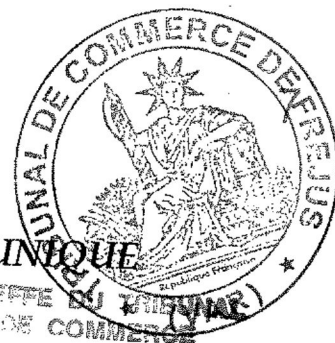
SAS AU CAPITAL DE 7.500 €

SIEGE SOCIAL : RD 562

Le Plan Oriental

83440 MONTAUROUX

RCS DRAGUIGNAN B 808 933 832



16 JUN 2021

2021/2960

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 AVRIL 2021 A 9 H 00

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2020)

Monsieur Anthony GARNHAM associé unique et Président de la Société, propriétaire des 7500 actions de 1 € chacune composant le capital social de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice
- ✓ La non rémunération du Président
- ✓ La mention des conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce
- ✓ La délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 24.662 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020 soit un BENEFICE de 24.662 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	24.000 €
. Au Report à Nouveau	662 €
	<u>24.662 €</u>

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associé unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la non rémunération du Président pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL PAR L'ASSOCIE UNIQUE ET PRESIDENT DE LA SOCIETE ET REPERTORIE SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE.

L'associé unique et Président,
Anthony GARNHAM



CAP TEN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE

SAS AU CAPITAL DE 7.500 €

SIEGE SOCIAL : RD 562

Le Plan Oriental

83440 MONTAUROUX

RCS DRAGUIGNAN B 808 933 832

TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 30 AVRIL 2021 A 9 H 00

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2020)

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 24.662 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020 soit un BENEFICE de 24.662 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	24.000 €
. Au Report à Nouveau	<u>662 €</u>
	24.662 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associé unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la non rémunération du Président pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associé unique,
Anthony GARNHAM

